

Nov. 2022

Vos sites

www.udcgt10.fr
www.cgt.fr
www.librairie-nvo.com
www.indecosa.cgt.fr
www.ancavtt.asso.fr

Vos contacts

 UD CGT AUBE

- UD Aube :

2A Bd. du 1er RAM 1er étage
Tél. : 03 25 73 38 47
e-mail : udcgt10@gmail.com :
Les lundis, mardis, jeudis :
de 9 h 30 à 17 h
Le mercredi :
de 9 h 30 à 11 h 30
Le vendredi :
de 9 h 30 à 16 h 45

- UL Troyes et alentours :

2A Bd. du 1er RAM 1er étage
ulcgtroyes10@gmail.com

 UL Cgt Troyes

Tél. : 03 25 73 49 40
Permanence pour les syndiqués
9 h 00 à 12 h 00
Permanence conseil
du salarié : mardi de 14 h à 17 h 30

- UL Romilly-Nogent / Seine :

Rue de la Boule-d'Or
Tél. : 03 25 24 49 43
Port. : 06 64 52 96 83
ul.cgt.romilly.nogent@gmail.com


- UL Brienne le Château :

25 Rue Maréchal Valée
Tél. 06 63 19 90 97
ul-cgt-brienne@hotmail.fr

- UL Bar sur seine :

5 Rue du Palais de justice

- UL Bar sur Aube :

9 rue du collège
e-mail : ulcgtbsa@gmail.com
 cgt bar sur aube

- USR :

Tél. : 03 25 73 38 47
Secrétariat lundi :
de 14 h à 16 h 30
e-mail : usrcgt10@gmail.com

- CSD CGT Aube

Fonction publique territoriale
Tél : 03 25 73 68 26
le 1er mardi du mois
2A Bd. du 1er RAM rdc
e-mail : csdcgt10@yahoo.fr



Le lien avec les syndiqués



Augmenter les salaires reste une urgence !

Après les journées de mobilisations des 29 septembre, 18 et 27 octobre, à nouveau le 10 novembre les salarié·e·s se sont mobilisé·e·s par des actions de grève et dans les manifestations. **Elles et ils revendiquent l'augmentation des salaires, des pensions, et des minimas sociaux.**

En effet, tout augmente sauf les salaires, ou alors de manière très insuffisante compte tenu de l'inflation galopante.

De plus en plus de salarié·e·s du public comme du privé rejoignent les mouvements dans leurs entreprises, dans les manifestations pour une plus juste répartition des richesses, car chacune et chacun subit la même politique salariale au rabais.

Il faut que cela change !!!

C'est ce qu'ont exprimé à nouveau les milliers de travailleuses et travailleurs en grève et dans les cortèges. Il y a rarement eu autant de grèves dans les entreprises pour l'augmentation des salaires qu'il n'y en a eu ces derniers mois.

Les grèves ont permis d'ouvrir des négociations salariales là où il n'y en avait pas ou de les faire avancer dans les entreprises où il y a des syndicats, par le biais de NAO (négociations annuelles obligatoires).

Là où les années précédentes le patronat et le gouvernement disaient qu'il n'était pas possible d'augmenter les salaires, les mobilisations les ont obligés à revoir leur copie.

Pour autant il reste encore bien des choses à gagner :

- L'augmentation de 3,5% du point d'indice dans la fonction publique, après 10 années de gel et un taux d'inflation deux fois supérieur, n'a pas réglé le problème des débuts de carrière et le tassement des grilles de salaires.
- Dans le privé, plus de 120 des 166 branches professionnelles de plus de 5000 salarié·e·s, ont des niveaux de rémunération inférieurs au SMIC.

La CGT revendique la remise en place d'une échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'indexation automatique de tous les salaires sur le coût de la vie. C'est une mesure urgente et indispensable.

La CGT appelle l'ensemble des travailleur·euse·s, de la jeunesse, des retraité·e·s à rester mobilisé·e·s dans tous les secteurs professionnels, public comme privé, sur l'ensemble du territoire, pour gagner des augmentations de salaires, des minimas sociaux et des pensions, et imposer un nouveau choix de société !

Les actions de la CGT dans l'Aube

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans ce cadre, une manifestation est organisée le samedi 19 novembre à 14h30, place de l'Hôtel de ville à Troyes.

Cette manifestation est organisée par le collectif féministe de l'Aube dont la CGT fait partie avec diverses associations et organisation syndicale du département.

Les violences faites aux femmes s'inscrivent dans un processus systémique qui s'exprime dans toutes les sphères de la société.

Le travail n'en n'est pas exclu car 1 femme sur 3 sera victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle, 10 viols par jour se produisent dans le cadre du travail.

Enfin les violences ont un impact sur les travailleurs. Une des premières conséquences des violences conjugales est la perte de son travail. Le patronat a donc une responsabilité dans cette lutte mais s'en exonère toujours reproduisant cette culture de la violence.

Les violences faites aux femmes ne sont pas une fatalité, les endiguer c'est promouvoir une société plus juste et apaisée pour toutes et tous.

La lutte des classes ne peut pas se passer des autres luttes contre toute forme de domination. On ne peut pas gagner la lutte des classes si on n'abat pas le patriarcat !

Le 25 novembre est également proposé un webinaire ouvert à toutes et tous (Voir ci-dessous)



Aide et accompagnement violences sexistes et sexuelles au travail.

Union Départementale CGT AUBE
Maison des syndicats 2a bld du 1er RAM
10 000 Troyes
Tél : 03 25 73 38 47 udcgt10@gmail.com



Le 25/11/2022 Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Webinaire de 14h à 16h

« #Metoo 5 ans après,
où en est-on sur les violences sexistes et sexuelles au travail ? »

Inscription :

<https://cloud.agoraevent.fr/Site/192407/9670/Event>

57ème Congrès de l'Union Départementale



C'est parti pour notre 57^{ème} congrès

L'Union Départementale organise son 57^{ème} congrès les 31 janvier et 1^{er} février 2023. Un congrès est un moment démocratique très important, c'est l'occasion particulière de se retrouver afin d'échanger, de débattre et de décider de nos orientations pour les trois prochaines années.

C'est aussi l'instant pour bâtir un collectif de militants qui portera et conduira tout au long du prochain mandat les décisions que nous allons voter ensemble.

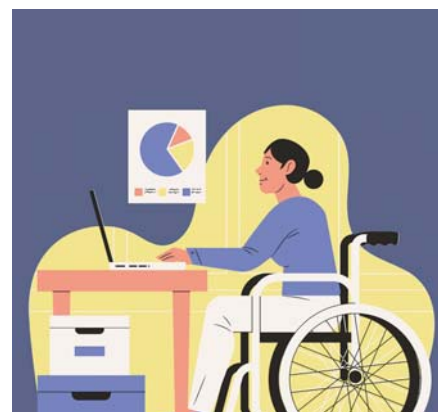
La commission exécutive sortante et moi-même vous souhaitons une très bonne préparation et un très bon congrès.

Sylvie GATEAU Secrétaire Générale UD CGT AUBE

Le handicap est un combat syndical

Le droit au travail pour les personnes en situation de handicap est un combat de longue date pour la CGT, qui se poursuit aujourd'hui dans les entreprises, les branches professionnelles et à la Sécurité sociale.

Dès la loi du 9 avril 1898 sur la réparation des accidents de travail, la CGT accompagne les travailleurs dans leur lutte contre les mauvaises conditions de travail. Ce sont les prémices de la lutte pour la santé au travail. Après la Première Guerre mondiale, il faut aider les 56 000 amputés et 10 000 à 15 000 « gueules cassées » à réintégrer le monde du travail :



La CGT soutien la création de la Fédération des mutilés et invalides du travail.

<https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/discriminations/le-handicap-est-un-combat-syndical>

VOUS PRENDREZ BIEN UNE PART DE GÂTEAU ?

Un cahier de dessin. Voilà la seule chose que je garde précieusement de mon grand-père.

ON EST PAS TOUS ÉGAUX.

D'autres reçoivent des dotations provenant de fonds spéculatifs planqués dans les paradis fiscaux. Un héritage anticipé pour éviter les frais de succession. Les patrimoines issus de pratiques sociales, fiscales et environnementales douteuses sont préservés.

C'EST LÉGAL.

Est-ce suffisant pour légitimer la "moralité politique" surtout dans un gouvernement qui prône l'exemplarité, impose l'austérité.

ET NOTRE PART DU GÂTEAU ?

Elle arrive. Enfin, c'est la promesse du "dividende salarié". Le piège est séduisant, mais insignifiant. Il va surtout servir d'alibi au patronat pour éviter de parler salaires.

ON NE VEUT PLUS DES MIETTES...

La prise de conscience de la captation de richesse aux dépens de la majorité grandit. Encouragée depuis des années par le travail de fond des militants CGT, elle se traduit aujourd'hui dans les luttes et les victoires pour les augmentations de salaires.

...ON PEUT TENIR LE COUTEAU.

C'est d'ailleurs le meilleur moyen pour partager le gâteau et répondre aux urgences économiques, sociales et environnementales.



Droit en Liberté

N°183 – Novembre 2022

Bulletin édité par le pôle DLAJ Confédéral

Journal de grève et paiement du 11 novembre, attention aux arnaques !

Chères, Chers Camarades,

La CGT a appelé à une journée de mobilisation nationale interprofessionnelle le jeudi 10 novembre, veille du 11 novembre qui est un jour férié. Afin de préserver les droits des salarié.es et des agent-e-s publics et de déjouer les tentatives d'abus des employeurs, nous rappelons dans ce droit en liberté quelles sont les règles relatives au paiement des jours fériés chômés.

Lorsque les jours fériés sont chômés dans l'entreprise ou dans l'administration, les salarié.es ne doivent subir aucune perte de salaire ou de traitement.

La seule condition posée dans le Code du travail pour le maintien de salaire est une ancienneté minimale de 3 mois (L. 3133-3).

Malgré cela, certains employeurs tenteront à coup sûr de profiter de ce hasard du calendrier pour tenter de priver les salarié.es en grève le 10 novembre, de leur rémunération pour le jour du 11 novembre, en se fondant sur des arguments qui ne tiennent pas la route dont voici quelques exemples.

1. Avant, il existait une condition de présence dans l'entreprise la veille et le lendemain du jour férié (en jour ouvré) pour bénéficier du maintien de salaire. Cette condition n'existe plus dans le Code du travail. Certaines conventions collectives, qui n'ont pas été mises à jour, prévoient encore cette condition, mais puisqu'elle est moins favorable que la loi, elle ne doit pas s'appliquer. **Être en grève la veille d'un jour férié ne prive donc pas le ou la salarié-e du paiement de son jour férié chômé.**

Pour les agents publics, il n'y a aucune condition pour le paiement de jours fériés chômés.

2. Que ce soit dans le secteur privé ou dans les services publics, un employeur pourrait également prétendre que la grève se poursuit jusqu'à la reprise du travail, pour priver le ou la salarié-e du paiement du jour férié, voire de son weekend ! En effet, lorsqu'une période de grève comprend un jour férié, le salarié gréviste n'a pas le droit au paiement de son jour férié. Mais si la grève ne concerne que le 10 novembre, l'employeur ne peut pas retenir la rémunération du 11 novembre et du weekend qui suit.

Nous invitons donc tous les salarié.es et les agent-e-s publics à bien vérifier leur fiche de paie de novembre ! En effet, les employeurs risquent de ne pas se priver de retenir les rémunérations des salarié.es, en espérant que personne ne s'en rendra compte.

Attention toutefois, la question des jours fériés et plus généralement celle du temps de travail es très souvent renvoyée à la négociation collective et peut connaître des particularités selon la branche, le secteur d'activité, le statut de l'entreprise ou du salarié et selon la fonction publique. Il se peut donc que, dans certains cas, d'autres règles soient applicables.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'animateur DLAJ de votre UD ou de votre fédération.

Fraternellement,

Le pôle DLAJ confédéral

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique

JE VOTE
la
cgt

Pour nos carrières,
nos rémunérations,
nos retraites

Pour des élu·es
engagé·es
à nos côtés

Pour la
reconnaissance
de notre travail
et de nos
qualifications

essentielle pour nos droits
pour le service public





RELAXE TOTALE

Dans l'affaire du procès contre notre camarade Sabine Dumenil, procès contre les libertés d'expressions syndicales, nous avons appris ce 9 novembre, que la cour d'appel de Reims, venait de rendre son jugement en faveur de Sabine,

Victoire de notre camarade Sabine, la solidarité sans faille de tous les camarades, et le soutien de toute la CGT, nous prouvent une fois de plus que tous unis et combatifs, à ne rien lâcher nous pouvons gagner.

Augmentation
des salaires

SMIC
à 2000 €

32 heures
par semaine

Retraite
à soixante ans

Égalité
femmes/hommes



Pour être plus forts, se défendre,
gagner des droits, prenez toute
votre place
dans la CGT .

Agenda

26 novembre prochain
Action européenne
à 11h à Schengen

31 janvier/ 1er février 2023
57^{ème} Congrès de l'Union
Départementale CGT

Formations 2022
Voir notre site

<https://www.udcgt10.fr/vie-syndicale-2/formation/>

**Militants,
adhérents,
ensemble
soyons
solidaires**

Depuis plus
de 30 ans,
la Macif protège
l'activité
syndicale

partenariat@macif.fr

